

Prévenir les chutes autrement : faire de l'autonomie l'affaire de tous en EHPAD

En EHPAD, la prévention des chutes est l'affaire de tous. Préserver l'autonomie, encourager les déplacements, soutenir les capacités restantes et adapter l'environnement permettent de réduire les situations à risque, d'en limiter la gravité et de prévenir, autant que possible, les hospitalisations non programmées.

Cette démarche suppose de concilier sécurité, liberté d'aller et venir, habitudes de vie et choix de chaque résident. Elle ne peut être efficace que si elle est partagée par une majorité de professionnels : direction, équipes soignantes, hôtelières, administratives et techniques, intervenants, proches et bénévoles.

Le rapport annuel 2025 de la Haute Autorité de santé sur les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) souligne, à partir de l'analyse de déclarations concernant les EHPAD, l'importance du partage d'information, du maintien des compétences et de la gestion du risque de chutes.

Cette formation propose de faire de la prévention des chutes un projet collectif, au service de l'autonomie, de la sécurité et de la qualité de vie des résidents.

Prérequis :

- Être salarié en EHPAD

Public :

- Tous les personnels de la structure (direction, soignants et personnels administratifs, techniques et hôteliers)

Objectifs :

- Comprendre les liens entre perte d'autonomie, mobilité, risque de chute, gravité des conséquences et hospitalisations non programmées.
- Repérer les facteurs de risque, les signaux d'alerte et les capacités préservées des résidents tout au long de leur accompagnement.

Date de mise à jour : 22/09/2026

- Mettre en œuvre une prévention individualisée, conciliant sécurité, liberté d'aller et venir, mobilité et respect des choix de la personne.
- Adapter l'environnement, les aménagements architecturaux, les équipements et les organisations afin de réduire les situations à risque.
- Mobiliser les résidents, les proches, les bénévoles et l'ensemble des professionnels autour d'une culture commune de l'autonomie et de la prévention des chutes.
- Élaborer une charte « Libertés, autonomies et prévention des chutes » ainsi qu'une première liste d'actions prioritaires pour l'établissement.

Moyens pédagogiques :

- Un ordinateur et un vidéoprojecteur pour la projection de diaporama et de vidéos
- Mise à disposition d'une salle adaptée au nombre de stagiaires

Moyens pour suivre l'exécution de l'action :

- Une feuille de présence remise par le formateur est signée par chaque stagiaire par demi-journée

Moyens pour apprécier les résultats :

- A l'issue de la formation, un contrôle écrit et oral des acquis est réalisé par le formateur et la liste des actions prioritaires à conduire est dressée ;
- A l'issue de la formation, le stagiaire remplit le questionnaire de satisfaction

Méthode :

- Apports théoriques ciblés et outils ludiques pour l'appropriation des repères de prévention.
- Analyse de situations concrètes et retours d'expérience des participants.
- Jeux de rôles et mises en situation autour de la mobilité, de l'autonomie et de la liberté d'aller et venir.
- Observation des espaces et élaboration collective de pistes d'amélioration adaptées à l'établissement.

Durée :

- 2 jours (14h00) sur site

Date de mise à jour : 22/09/2026

Formateur :

- Delphine Dupré-Lévêque, Docteure en anthropologie, gérontologue

Contenu :

- Autonomie, mobilité et chutes : comprendre les enjeux, les facteurs de risque et les conséquences pour le résident.
- Repérer les situations à risque, les signaux d'alerte et les capacités préservées tout au long de l'accompagnement.
- Partager les informations utiles et coordonner les actions de prévention entre les professionnels, le résident, les proches et les partenaires.
- Adapter les espaces, les circulations, les équipements et l'environnement architectural afin de favoriser l'autonomie et de réduire les risques de chute.
- Concilier liberté d'aller et venir, sécurité, prise de risque mesurée et respect des choix de la personne.

Nombre de participants :

- 15 participants

Lieu :

- Sur place au sein de l'Ehpad

Contact et Modalité d'accès :

Pour toutes informations ou inscription contacter nous :

- par mail : contact@ilexfc.com
- par téléphone : + 33 6 75 17 47 84

Un projet, une suggestion, une réclamation ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous répondons sous 24-48h.

Délai d'accès :

- Lors de votre inscription, nous convenons ensemble la date de votre session de formation en fonction de vos disponibilités et de celles de nos formateurs (minimum de 15 jours à compter de la signature de la convention.)

Date de mise à jour : 22/09/2026

Tarifs :

- A partir de 110 € par jour et par stagiaire

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En amont de la formation, nous définissons ensemble comment vous proposer le parcours le plus adapté

Date de mise à jour : 22/09/2026

ILEX FORMATION ET CONSULTING

56 rue de Silly, 92100 Boulogne-Billancourt

SAS au Capital de 1000 euros, R.C.S Nanterre 911 352 987

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°11922534792 auprès du préfet de la région d'Ile-de-France